

DELIBERATION

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 4
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 29/11/2018

Le 06 Décembre 2018, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents/Excusés : Christian BAISE (Pouvoir Marie Jeanne BEGUET), Brigitte COULON, Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (Pouvoir Richard PACCAUD), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Etienne SERRAT), Martial THEVENET.

Assistaient : Christine FORNES (Ambérieux-en Dombes), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Marie Jeanne BEGUET.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Création d'une nouvelle station de traitement à Villeneuve – Acquisition - Parcelle D 1200 (anciennement 962) à Villeneuve

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle le projet de renouvellement de la station de traitement des eaux usées sur la commune de Villeneuve, située en zonage collectif.

Les travaux ont débuté en septembre 2018.

M. Bernard REY explique que la voie d'accès au tènement passe sur une parcelle privée cadastrée D1200 (anciennement D962), classée en zone UX au PLU de Villeneuve. L'acquisition d'une surface de 216 m² de cette parcelle est nécessaire afin de permettre l'accès à la future installation pour son exploitation et son entretien.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement collectif, section investissement, opération 54 – compte 2111/812192.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition partielle de la parcelle cadastrée n° **D 1200** située sur la commune de Villeneuve pour une surface de 216 m², appartenant au consort FARINET, au prix de 2,50€/m², soit 540 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à procéder à la signature de l'acte d'acquisition à intervenir et toutes pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'assainissement collectif 2018, opération 54.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 7 DEC. 2018
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181206-2018B30-AS
Affichage le : - 7 DEC. 2018

A Trévoux, le 06/12/2018

Le Président,
Bernard GRISON

